Nations Unies A/C.5/59/L.38

Assemblée générale

Distr. limitée
31 mars 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Cinquième Commission
Point 108 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Projets de décision présentés par le Président à l'issue de consultations officieuses

A
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux[1].

B
Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

L'Assemblée générale :

a) Prend note avec reconnaissance des efforts du Gouvernement éthiopien visant à faciliter le projet de construction;

b) Prend également note du rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba[2] et fait siennes les recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[3].

C
Examen de la structure et des fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés par le budget ordinaire

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur l'examen de la structure et des fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés

---

[1] A/59/170.
[2] A/59/444.
[3] A/59/572.

05-28938 (F) 310305 310305

par le budget ordinaire[4] et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[5].

D
Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale décide de reporter à sa soixantième session l'examen du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies[6].

E
Examen du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement

L'Assemblée générale décide d'examiner à titre prioritaire, aussitôt que possible mais au plus tard durant la partie principale de sa soixantième session, le rapport du Secrétaire général sur le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement[7].

F
Conditions de voyage en avion

L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage en avion[8] et le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[9], prend note du rapport du Secrétaire général et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

---

[4] A/59/395.
[5] A/59/552.
[6] A/59/373.
[7] A/59/397.
[8] A/59/523.
[9] A/59/573.